



Livraison de meubles provenance turquie etat déplorable

Par **fatih**, le **19/12/2010** à **22:50**

Bonjour,rrnrnCet été j'ai acheté des meubles en provenance de Turquie. Le transporteur m'a obligé à payé tout le transport Istanbul/Bordeaux et la tva avant la livraison. je me suis exécuté. Mais le virement vers la Turquie a échoué et finalement cette marchandise a été déchargée à paris dans un entrepôt. Le transporteur a exigé que je lui paye une fois de plus le trajet paris/bordeaux car la cargaison a été déchargé et que le semi transportant mes meubles avait fait quoiqu'il arrive le trajet vers le sud. Alors celle ci a été rechargée, bien sure une fois le paiement effectué.rnrnLes meubles sont arrivés dans un état déplorables. Les vitres et miroirs sont tous cassés. les meubles sont abimés. rnrnQue dois je faire pour obtenir réparation?rnÉtait ce légal de me demander tout le solde avant même d'effectuer la livraison?rnrnMerci

Par **mimi493**, le **20/12/2010** à **00:53**

Avez-vous fait constater, à la livraison (refus de signer le bordereau de livraison notamment), les dégats ?

Par **fatih**, le **20/12/2010** à **23:13**

OUI j'ai constaté les dégâts sur le bon de livraison, mais j'ai signé et pris quand meme la marchandise, cela faisait 3 mois que je l'attendais. le probleme c'est que j'ai fait un constat

global ex: "toutes les portes vitrés et miroirs sont cassés" mais il y avait quasiment une maison et les paquets n'avaient pas de ref spécifique.rnrnmaintenant que faire avec ce bon en main?

Par **mimi493**, le **21/12/2010** à **00:24**

LRAR pour obtenir indemnisation du préjudice et assignation en justice s'il refuse